



**Fédération Générale des Retraités
de la Fonction Publique**

Bulletin

du Retraité de l'Yonne

hiver 2026

au sommaire

- mobilisation des retraité-e-s..... p2
- santé, protection sociale, démographie..... p3
- protection sociale complémentaire..... p4
- rapport OXFAM 2026..... p5
- AG FGR89, adhésion, baisse niveau de vie..... p6

Bon anniversaire, la FGR-FP

Le 28 mars 1936, Marthe Pichorel lance cet appel en vue de la création de la FGR, création actée le 20 juin 1936 : « Trop souvent en quittant leur emploi, nos camarades retraités sont perdus pour le syndicalisme ; ils se désintéressent des questions sociales, se réfugient dans l'indifférence, et se tiennent à l'écart de l'action destinée à préparer pour les travailleurs un meilleur avenir... »

90 ans après cet appel et sa création, la FGR-FP continue d'oeuvrer au service des 18 millions de Retraité.es. Au moment où elle à réunir son 68ième congrès, à Port-Leucate, elle renouvelle cet appel : continuer à oeuvrer pour une Fédération intéressée par les questions sociales, refusant l'indifférence, inscrite dans l'action pour un avenir meilleur pour les travailleuses et travailleurs, c'est toujours notre ambition.

l'édito

La FGR-FP porte chaque jour son exigence d'une vie digne pleine et entière pour tous les âges de la vie. Elle exprime son indignation face à un système social au service des plus riches qui met en difficulté trop de jeunes et de personnes âgées pour se nourrir, se loger et se soigner. Elle exige le développement des politiques publiques à tous les âges de la vie et la prise en charge de la fin de vie dans la dignité. Face au défi démographique, il est nécessaire pour garantir le dynamisme et la cohésion de la société française de mettre fin aux oppositions « jeunes-vieux », « actifs-retraités », de combattre une ségrégation par l'âgisme et de privilégier la solidarité intergénérationnelle. Il faut pour cela une juste répartition des richesses, des choix politiques et sociaux qui aident les jeunes générations et adaptent la société au vieillissement de la population.

Ce Congrès de la FGR-FP sera l'occasion de faire un bilan de la situation : L'étude des différentes mo-

tions : Fiscalité, Fonction publique, Protection Sociale, Place des retraité.es et Avenir de la FGR-FP nous permettra d'actualiser et d'approfondir nos analyses et nos revendications.

Deux représentants de l'Yonne participeront au Congrès.

Christiane Dussourt et Jacques Pioch



Congrès de Dax 2023

sur l'agenda

Assemblée Générale FGR 89

mercredi 25 mars
à Auxerre
10h-12h

Brasserie des Bords de l'Yonne (BBY)
60, rue Guynemer Auxerre

C'est par leur mobilisation que les retraité.es seront entendu.es



Dans l'unité de leurs organisations

Revalorisation des pensions, abattement des 10 %, refus de l'année de blanche, depuis trois ans, relayés par des « experts complaisants », les gouvernements tentent ... les retraité.es répondent !

Dans une démarche unitaire initiée par le groupe des neuf, en interpellant directement la population par leur mobilisation, le pouvoir a été contraint de reculer.

Même si les cibles évoluent, la stratégie reste identique : réduire drastiquement les dépenses de la Sécurité Sociale que ce soient dans la branche vieillesse notamment en s'attaquant aux pensions de réversion ou dans la branche maladie.

Aujourd'hui, face à une loi de financement de la Protection Sociale qui par ses conséquences remet plus encore en cause le droit à la santé partout, pour toutes et tous, les retraité.es entendent poursuivre l'interpellation de la population et exiger des réponses positives.

La difficulté, voire l'impossibilité, d'accéder aux services de santé par le double mécanisme de la désertification médicale et de l'augmentation des restes à charges, touchent plus particulièrement la population retraitée.

La volonté affichée de décentraliser les ARS (Agences régionales de santé), d'affecter une part de la CSG aux départements, renforce cette stratégie de désengagement de la Sécu et accentuera les fractures et inégalités territoriales.

Dans le cadre particulier de la prise en charge de l'autonomie, par les transferts de charge et face au vieillissement



de la population, cette politique préfigure une ouverture encore plus grande au secteur marchand et un risque d'abandon d'une partie de la population.

Si le pouvoir a été contraint de reculer notamment sur l'abattement fiscal de 10 %, sur la revalorisation des pensions, sur l'année blanche, sur les franchises médicales, sur l'ALD (Affection longue durée), aussitôt le budget voté, il a remis ces points sur la table.

Ce gouvernement entend poursuivre la remise en cause de droit à la santé partout, pour toutes et tous, refuser une véritable revalorisation des pensions et accentuer le démantèlement des services publics.



Les organisations signataires, dans le cadre du G9, ont décidé d'une semaine d'action entre le lundi 30 mars et le samedi 4 avril sur les questions de la santé, avec un temps fort le 2 avril, jour d'une demande d'audience au premier ministre. Elles appellent les équipes départementales à s'organiser pour mobiliser le plus massivement possible dans cette période afin d'exiger des pouvoirs publics des réponses claires à leurs légitimes revendications.

Santé/Protection sociale : quelques raisons d'inquiétudes !

Pierre angulaire de notre « vivre ensemble », la Sécurité sociale essuie toutes les attaques. Issu des cotisations sociales constitutives de la rémunération du travail, son budget mis en déficit justifie toutes les remises en cause : de la maladie à la retraite, du logement à la politique familiale, des droits familiaux aux droits conjugaux.

Quelques points d'inquiétudes, pour nous, retraités-es :

> L'accès aux soins est de plus en plus préoccupant : 87 % du territoire sont classés en désert médical, 6 millions de Français n'ont plus de médecin traitant, les dépassements d'honoraires se multiplient. Les renoncements aux soins augmentent.

> La loi de Financement de la Sécurité sociale 2026 a été définitivement adoptée le 16 décembre 2025. Si elle présente quelques avancées, elle reste dans le cadre de l'austérité budgétaire avec des recettes insuffisantes pour répondre aux besoins. Ainsi la révision de l'Ondam * à la hausse à 3,1 % constitue un strict minimum, loin du compte.

> Si le gouvernement a renoncé à doubler les franchises médicales et les participations forfaitaires, les malades subiront des restes à charge exponentiels (dépassements d'honoraires, déremboursements etc.).

> Le gouvernement a fait adopter une taxe exceptionnelle des complémentaires santé, au taux de 2,05 %, aggravant une taxation déjà très lourde (13,27 %). Ainsi la maladie devient une recette fiscale ! Une nouvelle augmentation du coût des complémentaires santé est à craindre, d'autant plus avec la mise en place de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

*ONDAM : Objectif Nationale des Dépenses de l'Assurance maladie

**CNSA : Caisse Nationale Solidarité et Autonomie

Les enjeux

> Le Premier ministre Sébastien Lecornu a ouvert la porte à une réforme des Agences Régionales de Santé (ARS). Le transfert de la compétence "médico-sociale" aux départements leur poserait un problème financier et serait source d'aggravation des inégalités territoriales et sociales de santé".

> Pour y remédier, il est envisagé d'affecter aux départements une part de la CSG, mais ce serait aux dépens de la CNSA, et surtout, l'affectation de ces ressources ne serait pas garantie puisque « sans fléchage » ? Il y a là un remaniement stérile, puisque le problème essentiel, le financement, n'est pas résolu.

> L'objectif de dépenses de la branche Autonomie qui s'élève à + 3,5 %, ne saurait faire oublier la nécessité d'une loi de programmation et de financement. L'affectation d'une augmentation de 1,4 point de la CSG sur certains revenus du patrimoine ne rapporterait que 1,5 Md d'euros.

Evolution démographique et système de retraites 2025, en France : 645 000 naissances, 651 000 décès

L'évolution des tendances de la démographie est lente par définition, mais il est des moments où les statistiques, dans leur froideur, traduisent des inflexions humaines historiques. Tel est le cas de la publication, mardi 13 janvier 2026, du rapport démographique de l'INSEE pour 2025. Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, le nombre de décès excède celui des naissances. Jamais, depuis 1942, les naissances n'ont été aussi peu nombreuses. Ce croisement de courbes alerte sur le vieillissement de la population de notre pays. Les personnes âgées de plus de 65 ans seront bientôt plus nombreuses que celles de moins de 20 ans. Quatorze ans après le début de la chute de la natalité, la France, qui a longtemps fait figure d'exception en Europe, pour la vitalité de sa démographie, affiche le nombre d'enfants par femme (1,56)

le plus faible depuis 1918, bien inférieur au seuil de renouvellement. L'immigration reste le principal moteur de la croissance démographique.

Hors de notre volonté d'expliquer ici les causes de cette évolution : elles sont multiples et complexes : le choix de fonder, d'agrandir ou non une famille dépend de très multiples facteurs. D'autant que la tendance est planétaire. Mais il faut reconnaître la gravité des conséquences de la crise démographique. Le système de retraite par répartition auquel nous sommes attachés est mis en péril par le déséquilibre croissant entre contributeurs et bénéficiaires. Le vieillissement de la population pèse sur les comptes et le dynamisme du pays. Et nous ne pouvons pas ignorer le poids de la démographie en matière de dépenses publiques. Du logement aux retraites, de l'éducation aux conditions de travail, de la protection sociale à la place de la France dans le monde... Aucun domaine de l'action politique ne devra être considéré indépendamment de l'enjeu démographique.

La Protection Sociale Complémentaire ? Ou en sommes-nous ?

PSC ? Ce sigle, longtemps mystérieux, commence, à mesure que l'échéance approche, à être de plus en plus connu.

Dans le dernier bulletin vous était présentée la réforme de la Protection Sociale Complémentaire, qui va donc concerner

> les actifs avec la création de deux contrats séparés pour les actifs du public et du privé : un contrat collectif obligatoire « PSC Santé » et un contrat collectif facultatif « PSC Prévoyance ».

Pour les actifs, l'employeur de la Fonction Publique participe à hauteur de 50% de la cotisation d'équilibre pour la PSC Santé, panier socle.

A noter que la cotisation d'équilibre proposée par les organismes ayant obtenu le marché public varie selon les ministères pour un même panier socle.

> Les retraités, tous les agents publics en retraite et donc les retraités de la Fonction Publique.

Pour nous, les retraité.es

Pour les 3M (ministères de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des sports, de l'enseignement supérieur), c'est la MGEN associée à la CNP qui a été choisie.

Les retraité.es actuel.les du « stock » ont un an (voire deux dans certains ministères) après l'entrée en vigueur du contrat collectif pour souscrire au volet santé ; les futur.es retraité.es « du flux », ont un an à compter de leur cessation d'activité.

Les retraités ne bénéficient pas de la participation de l'Etat-employeur et donc ils ne sont pas soumis à l'obligation de souscrire au contrat qui s'impose aux actifs. Pour autant, les choses vont changer en profondeur et obliger les retraités à faire un choix :

1. Soit intégrer le contrat collectif et payer une cotisation plafonnée à 175 % de la cotisation d'équilibre (quand même!!!)
2. Ou se tourner vers un contrat individuel proposé par leur mutuelle ou une autre offre du marché .

Pour le premier cas, plus précisément, quelques chiffres annoncés :

Pour les retraité.es, il n'y a pas de participation employeur, ce qui entraîne une rupture intergénérationnelle entre actifs, actives et retraité.es.

Pour les retraités de la Fonction Publique d'Etat, pour la couverture sans option, la cotisation est plafonnée à 175 % de la cotisation d'équilibre avec une montée progressive sur les six premières années de la retraite :

> 100 % la 1^{re} année, 125 % la 2^e, 150 % les 3^e, 4^e et 5^e années, 165 % la 6^e année, 175 %, soit

> 136€59 en 2026 à l'Education Nationale,

> 68€ à la Culture,

> 72€87 à Finances Publiques par exemple.

Sans qu'on voie comment justifier cette disparité.

A cette cotisation, l'agent retraité peut ajouter l'une des deux options proposées pour améliorer ses remboursements. Le tarif varie en fonction de l'âge pour les retraités.

L'option 1 va de 8€31 pour un agent de 61 ans à 15€89 pour un agent de 80 ans et plus.

L'option 2 va de 30€87 pour un agent de 61 ans à 59€05 pour un agent de 80 ans et plus.

L'introduction de ces options démontre que le panier socle est insuffisant et que les agents selon leurs ressources pourront ou non y recourir.

L'agent retraité peut aussi affilier ses ayants droits. La cotisation des conjoints varie avec l'âge de l'agent et non celui de l'ayant droit. Pour un agent de 60 ans, ce sera : 97€97, et pour un agent de 80 ans : 173€90.

C'est un choix perdant/perdant qui se traduira par la poursuite de la hausse des cotisations (prévue dans le contrat collectif pour les 3 ans à venir) et à craindre dans le contrat individuel (qui ne regroupera plus que des retraités...!). Autre « alternative » : se tourner vers un contrat offrant moins de garanties... On voit bien que la mise en place de la PSC accentue la rupture de la solidarité par la mutualisation des besoins de santé au profit de l'assurantiel (on cotise en fonction du « risque » que l'on choisit de couvrir).

La FGR s'est engagée dans les négociations afin d'obtenir plus de solidarité intergénérationnelle et d'améliorer ce dispositif, par exemple en termes de panier de soins.

Mais cette réforme n'est pas la nôtre, la FGR revendique le remboursement à 100% par la sécurité sociale des soins prescrits. La FGR-FP se prononce résolument en faveur d'un projet global de solidarité universelle pour que chacun.e cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins.



Rapport d'OXFAM sur les inégalités 2026 : Résister au règne des plus riches



Dans notre nouveau rapport publié à l'occasion de l'ouverture du Forum économique mondial 2026 à Davos, Oxfam dévoile que la fortune des milliardaires a bondi de plus de 16 % en 2025. Et ce, alors même qu'une personne sur quatre n'a souvent pas de quoi manger à sa faim et que près de la moitié de la population mondiale vit dans la pauvreté.

Dans le Monde

La fortune des milliardaires a augmenté de 81 % depuis 2020. Elle a atteint en 2025 son plus haut niveau historique : 18 300 milliards de dollars cumulés. Cette augmentation équivaut à la richesse totale de la moitié la plus pauvre de l'humanité. La barre des 3 000 milliardaires a été franchie pour la première fois en 2025.

- La fortune cumulée des milliardaires a bondi de 16% l'année dernière, soit de 2 500 milliards de dollars, presque l'équivalent de la richesse totale détenue par la moitié la plus pauvre de l'humanité, à savoir 4,1 milliards de personnes.
- La barre des 3 000 milliardaires a été franchie pour la première fois l'année dernière, tandis que le plus riche d'entre eux, Elon Musk, est devenu la première personne à posséder une fortune supérieure à 500 milliards de dollars.
- Moins de 70 % des 2 500 milliards de dollars d'augmentation de la fortune des milliardaires suffiraient à éradiquer l'extrême pauvreté 26 fois.

En France, la fortune des milliardaires a doublé sous les mandats d'Emmanuel Macron

Le rapport d'Oxfam avertit que les 53 milliardaires français sont désormais plus riches que plus de 32 millions de personnes réunies, soit près de la moitié de la population. En 24 minutes en moyenne, un milliardaire gagne l'équivalent du revenu annuel moyen d'un Français, soit 42 438 euros.

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017, la fortune des milliardaires français a doublé. Ce gain de plus de 220 milliards d'euros, concentré sur à peine 32 personnes, pourrait financer 10 000 postes d'enseignants pendant 377 ans. Cette explosion des richesses de

quelques-uns intervient alors que le niveau de pauvreté en France a atteint 15,4 % en 2023 selon l'INSEE, son plus haut niveau depuis 30 ans.

L'explosion de l'ultra-richesse est très coûteuse pour l'ensemble de la société française car elle se fait au prix des inégalités, de l'affaiblissement des finances publiques et de la mise en danger de notre démocratie. En France, la sous-imposition des grandes fortunes représente un manque à gagner de plusieurs dizaines de milliards pour les caisses de l'État.



*Oxfam international est une confédération d'une vingtaine d'organisations caritatives indépendantes à travers le monde ; celles-ci travaillent ensemble et en collaboration avec des partenaires sociaux dans plus de 90 pays. Oxfam France, association de loi 1901, en est la section française.



Assemblée Générale de la FGR-FP 89



**Vous êtes invité-es à
L'Assemblée Générale de la FGR-FP 89**

**le mercredi 25 mars
à Auxerre
De 10h. À 12h.**

**Lieu : Brasserie des Bords de l'Yonne (BBY),
60 Rue Guynemer, 89000 Auxerre**

Ensemble, nous traiterons de

1. Evolution de la situation des retraité-es,
2. l'organisation et l'activité de la FGR-FP 89,
3. Questions diverses

Celle/celui qui le souhaite pourra déjeuner sur place pour un prix modéré

Nous vous demandons de prévenir de votre présence avant le 18 mars

Jacques Pioch, 05 rue Henri Joly, 89000 Auxerre
tel. 06 86 65 17 10
mel : jacques.pioch@wanadoo.fr

75 % des retraités craignent une baisse future de leur niveau de vie

75% des retraités se disent inquiets pour leur avenir financier. Une majorité (59 %) craint une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat dans un contexte économique et politique perçu comme instable pour 74 % des sondés. Selon l'étude, il manquerait donc 531€ par mois aux retraités pour vivre confortablement. Cette situation les pousse à envisager des restrictions, notamment sur l'alimentation (42 %) et les loisirs (36 %). Trois retraités sur dix déclarent avoir déjà renoncé à des soins, principalement dentaires (79 %), optiques (45 %) ou issus de médecines douces (30 %).

L'augmentation des cotisations de mutuelle constitue la principale source d'inquiétude pour 71 % des personnes interrogées. Entre craintes sur l'avenir, renoncements aux soins et volonté de préserver leur qualité de vie, les seniors aspirent à des solutions concrètes et adaptées. Dans un contexte de transition démographique, garantir aux aînés un vieillissement digne et serein doit plus que jamais rester une priorité collective.

(Source :
Baromètre CSA mars 2025)

Fonctionnaires retraité-e-s : **Adhérez à la FGR-FP**

La FGR-FP publie six fois par an une revue, «Le Courrier du Retraité», par laquelle elle informe tous ses adhérents de ses activités, de sa vie interne et développe des sujets de portée générale dans les domaines liés à ses revendications.

> Si vous avez envoyé votre cotisation à votre syndicat d'origine affilié à la FGR (SNES-FSU, SNUIPP-FSU, FO Finances, Solidaires, SNCL...) vous êtes alors automatiquement adhérent à la FGR-FP. Vous bénéficierez d'une réduction d'impôts égale à 66% de la cotisation syndicale.

> Si vous avez envoyé votre cotisation à votre syndicat d'origine qui a quitté la FGR : (SE-UNSA, SNIEN...), et souhaitez rester membre de la FGR-FP, vous pouvez adhérer en versant une cotisation de 15 € à l'A.R.F.E.N.* (Association des Retraités Fonctionnaires de l'Education Nationale) Vous envoyez la cotisation à notre Trésorière départementale (voir ci-dessous).

> Si vous n'êtes pas (ou plus) syndiqué (e) : vous choisissez alors l'adhésion directe à la FGR-FP. Vous transmettez la cotisation à notre Trésorière icaunaise :

Pension mensuelle (brute) Cotisation 2026

jusqu'à 1150 €	21,00 €
de 1151 € à 1320 €	29,00 €
de 1321 € à 1450 €	34,00 €
de 1451 € à 1700 €	43,00 €
de 1701 € à 1900 €	47,00 €
de 1901 € à 2200 €	56,00 €
de 2201 € à 3000 €	63,00 €
au-delà de 3000 €	74,00 €

Christiane DUSSOURT, 15, rue Montboulon 89000 Saint-Georges sur Baulche.